

aux familles canadiennes. Malheureusement, des propositions du Projet, il résulterait que l'affilié à ce genre de caisse aurait à supporter un impôt bien plus lourd que s'il possédait sans intermédiaire, les titres d'hypothèques. Les propositions auraient pour effet de rendre la caisse vraiment peu attrayante. Ceci est vrai pour les diverses caisses de revenus tenues par d'autres sociétés fiduciaires.

Avant d'envisager d'autres aspects du Projet, j'aimerais citer le paragraphe 1.05 de notre exposé.

Il semble qu'au Canada il existe une tendance effarante, en ce qui concerne les revendications totales des gouvernements vis-à-vis de la production nationale brute, d'augmenter le pourcentage et de croître plus vite que ne le permet l'essor de notre productivité nationale. Ce procédé, parmi d'autres effets secondaires, ronge constamment le pouvoir d'épargne privé et décourage le processus d'économie par les difficultés qui leur sont imposées. Les implications de cette tendance ininterrompue nous causent un grand malaise pour l'avenir de notre pays.

Nous avons, bien sûr, réservé bon accueil à la récente lettre de M. Benson, adressée aux présidents des deux comités parlementaires, pour assurer que le Gouvernement n'emploierait pas les propositions de réforme de l'impôt pour accroître ses revenus. Cependant la lettre ne change rien au fait qu'il est proposé d'accroître le fardeau des impôts de ceux qui se classent approximativement entre 10,000 et 25,000 dollars de revenu annuel et qui sont déjà lourdement imposés, surtout si on les compare aux contribuables américains de situation similaire. Ce groupe comprend bon nombre de jeunes personnes qui travaillent et économisent dans notre pays et qui pourraient bien trouver l'attrait qu'offre le Canada trop coûteux pour les y retenir.

Nous connaissons l'importance de l'encouragement à donner pour retenir ici le plus possible de capitaux et c'est l'une de nos principales préoccupations; car il nous semble bien peu probable, autant que l'avenir puisse se prévoir, d'avoir un jour à réduire nos capitaux. Notre souci à cet égard nous a amenés à la conclusion qu'un impôt sur les gains de capital est économiquement indésirable à ce stade de notre développement; de même, nous trouvons peu sage le traitement proposé quant aux capitaux des non-résidents, eux qui, cependant, ont apporté au Canada des capitaux considérables. Nous estimons que la manière de procéder du Projet envers les Canadiens qui deviennent non-résidents est des plus regrettables.

Les propositions pour l'assimilation du revenu personnel et du revenu collectif ont fait l'objet de bien des débats, et nous avons trouvé des divergences d'opinion à l'intérieur même de notre propre association. Toutefois, nous nous accordons à penser que quelque chose doit pouvoir être fait pour arriver à ne pas imposer doublement le revenu collectif qui est distribué sous forme de dividendes. Ce qui nous déplaît surtout dans les propositions d'assimilation, c'est leur complexité et le peu de certitude de leur effet. Nous pensons qu'il faudrait les réexaminer soigneusement. J'avais promis d'essayer d'être bref et je l'ai été. Tel est, en effet, notre rapport d'ouverture.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Puis-je suggérer, M. le président, qu'à cause des limites du temps dont nous disposons aujourd'hui, nous demandions à ces messieurs ici présents, appartenant à ce groupe, d'amorcer la discussion des problèmes qui les touchent directement, ceux auxquels se référerait M. Harrington. Par exemple, pour commencer, le problème des caisses d'investissement qui est traité dans une étude technique spéciale.

M. Harrington: C'est une très importante question et je demanderai à M. Jack Hobbes d'en parler.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Elle se trouve à la page 59 de votre exposé.

M. V. G. Hobbes (expert de groupe, Association des sociétés de fiducie du Canada): M. le président, nous avons condensé nos commentaires relativement aux propositions sur les caisses d'investissement en 27 paragraphes, mais je crois pouvoir en résumer l'essentiel en trois ou quatre minutes.

Il y a en tout 32 caisses d'investissement qui fonctionnent par les soins de sociétés fiduciaires canadiennes. Elles ont un actif qui, en ce moment, va d'environ un milliard à un milliard deux cent millions de dollars. Elles ont été organisées au cours des 12 dernières années, avec deux objectifs principaux. Le premier: procurer aux petits épargnants une bonne gestion de leur argent sans qu'il soit besoin de leur faire verser une rétribution minimum de base qui grèverait trop lourdement les petits comptes. Notre deuxième raison a été que, bon nombre de comptes étant des caisses de retraite dont nous sommes responsables, les ayant nous-mêmes créées, et, d'autre part, les gérants de caisses qualifiés étant très peu nombreux, nous avons trouvé que le fait de réunir les comptes en des caisses offrait l'avantage d'économiser sur le rare talent qu'est celui d'un bon gérant.

Ces caisses d'investissement sont, sans exception, organisées en sociétés fiduciaires. Selon la loi, telle qu'elle est en ce moment, les sociétés de fiducie ne paient aucun impôt sur